

Art.4- Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels
Par.16- Frais de déplacement du personnel de l'organisme public et d'un cabinet ministériel
1er juillet au 31 août 2020

Personnes concernées	Total des frais de déplacement
Personnel de l'organisme public	25 241,23 \$
TOTAL	25 241,23 \$